

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

13307301

Déposé
28-11-2013

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/12/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0447.590.761**Dénomination** (en entier): **ROX IMMO**
(en abrégé):**Forme juridique :** Société anonyme**Siège :** 4800 Verviers, Rue de Limbourg 31
(adresse complète)**Objet(s) de l'acte : Modification de l'objet social**

D'un procès-verbal dressé par Maître **Renaud CHAUVIN**, Notaire à Verviers, le vingt-sept novembre deux mille treize, (en cours d'enregistrement)

Il résulte que l'assemblée générale extraordinaire de la Société anonyme « ROX IMMO », ayant son siège à 4800 Verviers, Rue de Limbourg 31, a notamment pris les résolutions suivantes :

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de remplacer, en conséquence, l'article 3 des statuts par le texte suivant :

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour compte de tiers :

- *la réalisation de toutes opérations immobilières et notamment*
 - o *l'achat, la vente, l'échange, l'exploitation, la location et la gérance de tous immeubles bâtis,*
 - o *l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, le lotissement, l'exploitation, la location et l'affermage de tous immeubles non bâtis,*
- *la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés belges ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat de souscription, d'échange ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de toute autre manière, de produits financiers avec ou sans risque, au sens le plus large du terme, l'amélioration et la mise en valeur du portefeuille et du patrimoine mobilier ou immobilier qui lui sera apporté par ses associés ou qu'elle acquerra autrement ;*
- *l'assistance, le conseil et la gestion des sociétés ou groupes de sociétés de toute forme juridique, principalement mais pas exclusivement sur le plan du management, de la gestion commerciale et financière, de la comptabilité, du marketing, de la production et de la gestion des ressources humaines, Dans ce cadre, elle pourra exercer un mandat de gestion ou d'administrateur au sein d'autres sociétés.*

Toute activité assujettie à une réglementation d'accès à la profession sera effectuée pour compte de la société par des personnes dûment agréées.

La société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à faciliter l'écoulement de ses produits, ou à élargir sa clientèle.

D'une manière générale, la société pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui soit de nature à en favoriser la réalisation.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Acte et documents déposés en même temps que le présent extrait d'acte :

- expédition du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2013.
- coordination des statuts.

Renaud CHAUVIN, notaire à Verviers.